

**UBIPHARM GUINÉE SA**  
**Société Anonyme au Capital de 5.577.500 Francs Guinéens**  
**Siège Social : Zone Industrielle de Matoto, Commune de Matoto**  
**BP 2857 CONAKRY - RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**  
**KAL/069.009B/16**

### **AVIS RECTIFICATIF DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la société UBIPHARM GUINÉE SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 17 mai 2024 à 09h 30 mn, dans les salons de l'HOTEL RIVIERA ROYAL de Conakry (RÉPUBLIQUE DE GUINÉE) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Présentation des rapports du Conseil d'Administration ;
  - *Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société durant l'exercice 2023*
  - *Rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif à la 1<sup>ère</sup> augmentation de capital*
- Présentation du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023 et sur la tenue des registres de transfert de titres ;
- Présentation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur la réalisation définitive de la 1<sup>ère</sup> augmentation du capital ;
- Approbation des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ; Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
- Non-renouvellement du mandat d'un (1) Administrateur ;
- Nomination d'un (1) nouvel Administrateur ;
- Renouvellement du mandat de deux (02) Administrateurs ;
- Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs ;
- Pouvoir en vue des formalités.

L'accès à la réunion est ouvert à tous les actionnaires de la société. Ceux qui seraient empêchés peuvent se faire représenter par un mandataire de leur choix.

Les documents prescrits par la loi sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société à Conakry pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**